



Paris, le 21 février 2019

## Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 21 février 2019

### Le moment d'écouter ! Le moment d'entendre !

Retrouver ci-après la [déclaration préalable](#) de FO (reprise en rappel à la fin de ce compte-rendu).

#### Les points saillants issus de ce 1er comité technique 2019-2022 :

##### • Règlement intérieur du Comité Technique des DDI

- **A retenir :** FO obtient des garanties quant au respect des droits des membres suppléants du CT des DDI. Des droits à transposer maintenant au niveau local !

##### • Textes constitutifs du CHSCT des DDI

- **A retenir :** FO se félicite de l'adoption de ces textes dans une période de lourdes menaces sur les CHSCT.

##### • Retour sur les élections professionnelles 2018 dans les DDI

- **A retenir :** le SGG s'inscrit dans notre analyse et à nos remerciements aux services, constatant que les modalités retenues pour les scrutins ont largement contribué aux très bons résultats de participation ! FO réaffirme son attachement au vote à l'urne en DDI qui fait ses preuves et qui permet de garder une proximité avec les agents.

##### • Evolution de l'organisation territoriale de l'Etat dans le cadre d'AP 2022

- **A retenir :** Rien si ce n'est que les arbitrages tomberont un de ces jours...

##### • Evolution de l'organisation de l'Etat en Guyane

- **A retenir :** un grand big-bang administratif qui échappe jusque là à toute instance nationale !

##### • Regroupement des programmes 333 et 307 et mise en place des secrétariats généraux communs

- **A retenir :** Face à l'inquiétude des agents et au risque d'absorption des DDI en préfecture, le CT des DDI adopte une résolution unanime (consultable **ICI**) !

Résolution adoptée à l'unanimité dans le cadre du CT des DDI du 21 février 2019

Les organisations syndicales siègent au sein du comité technique central des DDI :

Dénoncent et combattent

les effets de la fusion des programmes 307 et 333, décidée dans la précipitation contre leur avis unanime :

- pour les DDI au niveau local et national
- pour les agents des secrétariats généraux en matière de carrière, de rémunérations et de vie familiale.

Exigent

- à être entendues sans délai par le Président du comité de pilotage inter-inspections missionné le 22 janvier 2019
- le maintien de secrétariats généraux dans chacune des DDI, ayant en particulier compétence RH, juridique, communication et gestion du quotidien au bénéfice de l'ensemble des agents
- le maintien d'un dialogue social propre à chaque DDI, dans le respect des prérogatives des comités techniques locaux, des comités hygiène sécurité et conditions de travail, des structures d'action sociale ministérielles, ainsi que de la représentativité des élus de chaque structure
- l'identification d'une animation interministérielle propre au réseau des DDI et du dialogue social central pour les DDI (non fusionnée avec celui des Préfectures)
- le maintien d'une nomination interministérielle des directeurs départementaux et des directeurs adjoints
- l'arrêt immédiat des initiatives locales lancées sans aucun cadrage national et une information transparente des agents

Résolution adoptée à l'unanimité des organisations représentatives au CT des DDI :

FO - UNSA - CGT - CFTD

Avec à la clé quelques premiers engagements...mais aucune remise en cause du cap de cette réforme, et aucune réponse aux questions posées par les agents.

##### • Agence Nationale de Cohésion des Territoires

- **A retenir :** le SGG souscrit à la proposition de FO de positionner les DDT(M) comme déléguées adjointes.

##### • SIDSIC

- **A retenir :** FO obtient l'engagement du SGG à réactiver le groupe de suivi des problématiques liées aux agents des SIDSIC issus des DDI.

## Pour en savoir plus sur les débats...

### Point 1 Règlement intérieur du Comité Technique des DDI

#### Intervention de FO :

Nous souhaitons aujourd'hui que les pratiques ayant démontré leur opportunité depuis 2011 dans cette instance puissent être prolongées à l'issue du scrutin du 6 décembre 2018, en particulier pour ce qui concerne la prise en charge des membres suppléants souhaitant assister à cette instance lorsqu'ils ne sont pas appelés à y remplacer un membre titulaire.

C'est pourquoi Force Ouvrière votera pour ce projet de règlement intérieur – pour aussi imparfait qu'il soit – à la condition qu'il s'accompagne des mêmes engagements que

ceux pris par votre prédécesseur en 2011 et 2015.

Accordant de la valeur à votre parole, monsieur le Président, la consignation de votre engagement à prendre en charge les déplacements des suppléants, assimilés au statut d'experts, tout en pouvant participer à tous les points de l'ordre du jour nous suffirait pour que ce dont nous avons bien compris que vous ne pouvez inscrire dans ce texte puisse continuer à s'inscrire, par contre, dans nos pratiques.

#### Réponses du SGG :

Le SGG accède à notre demande et à celle unanime des autres organisations, s'engageant à ce que figure dans le PV de la réunion :

« Compte tenu du caractère interministériel de cette instance, les frais de déplacements des suppléants seront pris en charge ».

#### Relevé des votes :

POUR : Unanimité des OS

Ce projet de règlement intérieur reçoit donc un avis favorable unanime des membres du CT.

### Point 2 Textes constitutifs du CHSCT des DDI

#### Arrêté du 23 juin 2015 portant création du CHSCT des DDI

#### Analyse de FO :

FO a œuvré dès la 1ère heure pour la création de cette instance au sein de laquelle les sujets interministériels appliqués en DDI comme :

- les textes RTT,
- les textes sur l'évaluation,
- les textes sur l'astreinte et la gestion de crise,
- les textes sur les « frais de déplacement »,
- les textes sur le télétravail,
- les textes sur la protection des agents,
- la médecine de prévention

- les démarches sur la formation en DDI,
- la situation de l'encadrement intermédiaire,
- l'égalité professionnelle
- l'examen du bilan social des DDI qui nous éclaire sur la situation dans les directions.

FO s'est investie et continuera de s'investir dans tous les sujets qui touchent le quotidien, les conditions de travail et les organisations des DDI, et défendra cette instance face aux attaques portées par le projet de loi sur la « transformation de la Fonction Publique ».

À très court terme, et compte tenu de l'actualité cette instance risque d'être fortement sollicitée !

Relevé des votes :

POUR : Unanimité des OS

Ce projet de décision reçoit donc un avis favorable unanime des membres du CT.

**Point 3 Retour sur les élections professionnelles 2018 dans les DDI  
Mise en œuvre des instances locales**

**Intervention de FO :**

Nous avons déjà souligné dans notre déclaration liminaire la très forte mobilisation des agents des DDI lors des élections professionnelles de décembre 2018.

Nous remercions l'ensemble des personnels qui se sont investis dans l'organisation et le bon déroulement de ces élections : vos équipes, Monsieur le Secrétaire Général et l'ensemble des équipes locales souvent assistées de volontaires et de nos militants.

Nous voulons cependant attirer votre attention sur la participation très fluctuante selon les secteurs où le vote électronique a été appliqué. Il nous semble essentiel d'en analyser les raisons pour permettre un taux maximal de participation lors des prochaines élections.

Il nous semble nécessaire également d'insister auprès des structures sur les règles des scrutins et tout particulièrement la composition des listes électorales selon le statut des personnels.

Sur les 1062 sièges de titulaires attribués dans

les instances locales, 323 reviennent aux représentants de Force Ouvrière. Plus de 30 % des suffrages exprimés qui nous reconduisent et nous confortent dans notre 1ère place d'organisation syndicale représentative.

Pour autant, nous n'oublions pas que des structures connaissent aujourd'hui une véritable panne de leur dialogue social. Aucune liste présentée par aucune organisation syndicale, signe que les personnels de ces DDI ne sont ni écoutés, voire sous une telle pression de la part de l'administration qu'ils ont refusé purement et simplement de « faire semblant ».

Nous vous demandons, Monsieur le Secrétaire Général, de faire le nécessaire pour rappeler à toutes les directions des DDI que la légitimité des représentants locaux s'est largement exprimée lors de ces dernières élections et leur voix est à écouter et à entendre !

Nous demandons également que le dialogue social s'accompagne du respect pour chacun des protagonistes autour de la table.

**Réponses du SGG :**

Il souligne que les modalités retenues pour le scrutin en DDI ont permis d'atteindre les taux de participation élevés et s'en félicite. Nous aussi !!

FO demande qu'une attention particulière soit portée sur les services qui ont, certes, désigné par tirage au sort des représentants des personnels, mais il faut néanmoins que les instances fonctionnent...

## Point 4:

### Regroupement des programmes 333 et 307 Mise en place des secrétariats généraux communs

#### Analyse de FO :

En réponse à l'inquiétude manifestée au travers de nos représentants locaux, FO a pris l'initiative de proposer l'adoption par le CT des DDI d'une résolution dédiée au projet de transfert des SG des DDI sous autorité du ministère de l'Intérieur et en préfecture.

#### **Résolution adoptée à l'unanimité dans le cadre du CT des DDI du 21 février 2019**

##### **Les organisations syndicales siégeant au sein du comité technique central des DDI :**

##### **Dénoncent et combattent**

les effets de la fusion des programmes 307 et 333, décidée dans la précipitation contre leur avis unanime :

- pour les DDI au niveau local et national
- pour les agents des secrétariats généraux en matière de carrière, de rémunérations et de vie familiale

##### **Exigent**

- à être entendues sans délais par le Président du comité de pilotage inter-inspections missionné le 22 janvier 2019
- le maintien de secrétariats généraux dans chacune des DDI, ayant en particulier compétence RH, juridique, communication et gestion du quotidien au bénéfice de l'ensemble des agents
  - le maintien d'un dialogue social propre à chaque DDI, dans le respect des prérogatives des comités techniques locaux, des comités hygiène sécurité et conditions de travail, des structures d'action sociale ministérielles, ainsi que de la représentativité des élus de chaque structure
  - l'identification d'une animation interministérielle propre au réseau des DDI et du dialogue social central pour les DDI (non fusionnée avec celui des Préfectures)
    - le maintien d'une nomination interministérielle des directeurs départementaux et des directeurs adjoints
    - l'arrêt immédiat des initiatives locales lancées sans aucun cadrage national et une information transparente des agents

##### **Résolution adoptée à l'unanimité des organisations représentatives au CT des DDI :** FO – UNSA – CGT – CFDT

Vous trouverez [ICI](#) la résolution adoptée à l'unanimité des organisations représentatives, après interruption de séance.

Dans le cadre des débats, nous avons largement insisté sur le caractère anxiogène que présentait ce projet pour les agents concernés, qui ne disposent d'aucune visibilité si ce n'est que leur sort sera réglé au 1er janvier 2020...soit après même toute opportunité sérieuse de mobilité "choisie" (le

seul cycle de mobilité permettant de muter avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 est déjà presque clos)! D'autant qu'à l'aune des précédents chantiers comparables (SIDSIC et sécurité routière), les engagements initiaux de l'administration ont souvent fait long feu.

## **Réponses du SGG et du ministère de l'Intérieur :**

Si les lignes sont encore bien loin d'avoir bougé, la pression de nos questions a permis d'obtenir certains premiers engagements, comme:

- notre audition par la mission d'inspection en charge de définir le périmètre et les modalités de ce chantier,
- l'engagement conjoint SGG/Intérieur que les instances locales et nationales ne seront pas fusionnées DDI/Préfectures,
- qu'aucune démarche expérimentale ne doit être lancée sans cadrage national,
- que Matignon gardera un œil sur la diversité des recrutements de directeurs,
- et que le pilotage national des DDI restera identifié en tant que tel au sein du ministère de l'Intérieur.

Autant dire que ces premières inflexions sont bien loin de couvrir nos revendications et de répondre les alertes formulées par les personnels!

Pour FO, l'heure est à la défense de **l'intégrité des DDI et de leurs secrétariats généraux**, ainsi que de la possibilité pour nos collègues de conserver la **liberté de poursuivre leurs carrières dans les ministères qu'ils ont choisis**.

Parce qu'il est encore temps d'écouter, **il est encore plus que temps d'entendre !**

### **Point 5**

#### **• Evolution de l'organisation territoriale de l'état dans le cadre d'AP 2022**

#### **Positions de FO :**

Nous ne reviendrons pas ici sur les éléments que nous avons déjà portés dans notre déclaration préalable, ou lors de notre dernière rencontre bi-latérale. (*communiqué FO bi-latérale SGG, ICI*).

Nous insistons par contre sur le fait que concernant l'avenir du Service public en général, et des DDI en particulier, FO considère que le grand débat n'est pas le lieu adapté pour discuter des missions du service public.

En revanche, comme FO l'a indiqué aux conseillers du Premier ministre, il existe une instance adaptée, c'est le **Conseil national du Service Public**. Nous avons exigé sa

réactivation et considérons que c'est dans cette instance que nous pouvons discuter des missions, de l'organisation des services publics et de l'adéquation des moyens.

Nous avons compris que les conseillers du Premier ministre y étaient favorables.

**C'est pourquoi FO demande d'une part le retrait de l'avant-projet de loi sur la Fonction Publique et d'autre part qu'aucun arbitrage sur l'évolution de l'organisation territoriale de l'État ne soit arrêté avant que le débat ne puisse s'installer dans cette instance.**

#### **Réponse du SGG :**

Aucune...ce qui en dit long !!

• **Evolution de l'organisation territoriale de l'Etat en Guyane**

A la demande des membres du CT des DDI, le SG adjoint du Ministère des Outre-Mers est venu présenter le projet de réorganisation territoriale de l'Etat en Guyane.

Cette réorganisation résulte de la volonté du Président de la République qui, lors de son déplacement en octobre 2017, a souhaité une meilleure cohérence des services publics et la constitution d'un « état-major » autour du préfet.

Pour en savoir plus, trouvez [ICI](#) la circulaire du 1er ministre du 28 janvier 2019

**Positions de FO :**

FO dénonce le principe que l'Etat prenne le motif d'enjeux particuliers pour justifier d'une organisation territoriale spécifique. Personne ne peut démontrer que les problématiques rencontrées en Guyane résultent de l'organisation actuelle, ni que la future permettra de mieux y répondre. Ouvrir cette possibilité de recomposition « à la carte », c'est ouvrir la porte à une organisation modulaire de l'État en fonction de l'humeur du moment et du lieu. Pour FO, répondre aux enjeux de service public c'est d'abord et avant tout remettre des

moyens pour assurer les missions ! Certainement pas jouer au mécano-administratif.

FO pointe par ailleurs que ce sujet est totalement absent de toutes les instances ministérielles alors qu'elles doivent être saisies ... le calendrier de mise en œuvre étant fixé à l'été 2019 !!

FO souligne que des missions seraient renforcées alors qu'elles ont été abandonnées par ailleurs, mais une telle organisation ne se justifie pas à elle seule...

**Réponses du SGG :**

Monsieur le SGG constate qu'il convient de mener un dialogue social de meilleure qualité entre le ministère de l'outre-mer et les autres ministères. En marge de la question guyanaise (où il est question d'ingénierie territoriale) il retient la proposition de FO de désignation des DDT(M) comme délégué adjoint de l'ANCT...et s'engage à la porter auprès de la ministre en charge du dossier.

**Les prochains épisodes ... :**

**Audition par la mission d'inspection sur la fusion des SG (à fixer)**

**17 Avril 2019 : CT des DDI**

**22 Mai 2019 : CHSCT des DDI**

# Comité Technique des DDI du 21 février 2019

## Déclaration de FORCE OUVRIERE

### Le moment d'écouter, le moment d'entendre !

Monsieur le Président,

A l'entame du troisième chapitre de l'histoire mouvementée du comité technique des DDI, nous tenons tout d'abord un constat que personne ne pourra contredire : **Oui**, les agents ont répondu « **Présents !** » le 6 décembre 2018 en participant massivement (82%) aux élections pour renouveler la présente instance, et ce en dépit des différentes péripéties pratiques ayant émaillé le processus électoral . Alors **Oui**, ils ont tenu à témoigner à cette occasion de leur attachement aux instances de dialogue social, aujourd'hui menacées par les projets du gouvernement, et ont démontré que le vote « physique » restait la solution la plus pertinente. **Oui**, les décideurs que vous représentez ici ont devant eux des interlocuteurs dont ils ne pourront remettre en cause la représentativité en dépit du dénigrement opéré par le gouvernement envers les organisations syndicales !

Dans ce contexte, nous ne saurions tolérer que le fonctionnement des instances de dialogue social ne soit dégradé et nous espérons que nous n'aurons pas à batailler lors de l'examen du projet de règlement intérieur pour combattre toute tentative de recul par rapport aux pratiques précédentes.

**Oui** les électeurs ont aussi répondu en nombre « **Présents !** » pour apporter leur confiance à FORCE OUVRIERE, lui permettant de conforter sa place de première organisation syndicale en DDI, avec plus de 30 % des suffrages, et de rester la première organisation au sein de la Fonction Publique d'Etat.

Alors **Oui**, FORCE OUVRIERE répondra « **Présent !** » dans les 4 prochaines années pour résister aujourd'hui, pour revendiquer toujours, et pour reconquérir demain !

Comme notre organisation l'a fait en prenant ses responsabilités le 7 février dernier, **en allant porter à Matignon l'urgence d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, et d'arrêter la casse des services publics et de la Fonction publique.**

**Une perspective de casse désormais palpable au travers du projet de loi «Transformation de la Fonction Publique »** qui fait disparaître des droits aux agents publics en les « déprotégeant », qui supprime toute logique collective au profit de l'atomisation en vidant de leurs rôles les CAP, qui précarise et fait voler en éclat le statut général de la Fonction publique, qui porte atteinte à la santé des personnels en supprimant les CHSCT...

Dans ce contexte, **Oui** l'engagement de nos représentants à tous les étages sera aussi de maintenir un lien de solidarité dans tous les services, pour qu'aucun agent ne soit abandonné à son sort face à la violence des réformes engagées par le gouvernement, pour lesquelles le « grand débat » ne constitue qu'une opération de jaunissement.

Pour ce qui concerne les prérogatives de cette instance, FO reste fondamentalement attachée **au maintien de directions départementales de plein exercice, connectées avec les différents ministères**. Cela passe par :

- **le maintien de secrétaires généraux dans chacune des DDI**, ayant en particulier compétence RH, juridique et communication,
- **le maintien d'une capacité pour les directeurs à animer un dialogue social dans leur direction** (respect des prérogatives des Comités Techniques Locaux et de la représentativité des élus dans chaque structure),
- **l'identification d'une animation interministérielle propre au réseau des DDI et du dialogue social central pour les DDI** (non fusionné avec celui des Préfectures), et le maintien d'une nomination interministérielle des directeurs,
- **le rejet de certaines propositions préfectorales « exotiques »** qui amèneraient à une illisibilité de l'organisation de l'État d'un département à un autre (Dordogne et Indre/Cher par exemple)
- **la nécessité de disposer de certains signaux concrets consolidant la vocation technique des DDI**, comme par exemple donner le rôle de délégué adjoint de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires aux DDT(M)

Autant de conditions antinomiques avec la teneur des propos du ministre de l'Intérieur devant les Préfets le 17 janvier dernier, **se félicitant d'avoir tordu le bras des autres ministères dans les arbitrages** sur l'organisation territoriale de l'État au service du seul renforcement du réseau des Préfectures et sous-Préfectures.

Monsieur le Secrétaire général du gouvernement, **vous déclariez devant vos agents le 26 janvier que « la marque de Matignon, c'est l'interministérialité »**. Nous attendons ici que les actes rejoignent vos paroles.

FO réaffirme enfin auprès de vous sa demande formulée au Premier ministre **de relancer sans tarder le Conseil national des services publics** pour que nous, organisations syndicales, avec les représentants des collectivités territoriales et des hospitaliers, nous puissions débattre avant toute décision sur le fond de l'organisation des services publics de proximité, des transports et des transitions numérique et écologique.

Je vous remercie.

Fédération de l'**A**dministration **G**énérale de l'**É**tat – [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr)  
Fédération de l'**E**nseignement, la **C**ulture et la **F**ormation **P**rofessionnelle – [fnecfp@fo-fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)  
Fédération de l'**É**quipement de l'**E**nvironnement des **T**ransports et des **S**ervices – [contact@feets-fo.fr](mailto:contact@feets-fo.fr)  
Fédération des **F**inances – [fo.finances@wanadoo.fr](mailto:fo.finances@wanadoo.fr)  
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris